

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	11
Nombre de votants :	13
Nombre de pouvoirs :	2

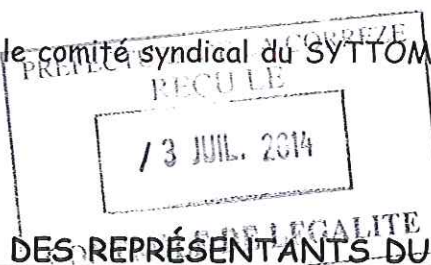
L'an deux mille quatorze et le 26 juin à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Patrice FARGE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames Michèle GUILLOU, Jeanine VIVIER, Christiane MONTEIL, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Messieurs Philippe JENTY, Bernard MIEL, Jean-Louis LAGEDAMON, Bernard ROUGE, Jean-François MICHON, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-Luc RONDEAU, Michel SAUGERAS, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤



OBJET : N° 2014/06/19 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SYTTOM 19 À L'ASSOCIATION ARCIVADE

RAPPORTEUR : Monsieur Marc CHATEL

Par délibération du 26 juin 2013, le comité syndical du SYTTOM 19 a statué pour l'adhésion à l'association ARCIVADE (Association de Réflexion sur une Coopération Interdépartementale pour la VALorisation des DÉchets).

Les statuts de l'association prévoient que le SYTTOM 19 y soit représenté par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Compte tenu du renouvellement du comité syndical je vous propose de renouveler la représentation du SYTTOM 19 comme suit :

➤ Délégués titulaires :

Le Président M Marc CHATEL et le 1^{er} Vice-Président Daniel ESCURAT

➤ Délégués suppléants

Le 2^{ème} Vice-Président : Jean Marie FREYSSELINE et le 3^{ème} Vice-Président : Francis HOURTOULLE.

Monsieur Marc CHATEL, Président du SYTTOM 19 invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur ces propositions.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 26 juin 2014

Le Président,



Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 03/07/2014 et publication ou notification du 03/07/2014.....

